

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Bureau communautaire

Séance du lundi 18 mars 2024

Délibération N° DEB_2024_009

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	11	12
Date de la convocation : 11/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit mars deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Communauté de communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, JEAN-MARIE FABRE, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARC SEPCHAT

Représentés : PATRICE FALIES représenté par JEAN-PIERRE CINQUALBRES

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, FRANCOIS DESCOEUR

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Entretien des chemins de randonnée - Autorisation de signature au président

Le Président rappelle aux membres du bureau que la communauté de communes entretient environ 430 kilomètres de sentiers de randonnée sur l'ensemble de son territoire. Il rappelle qu'il a été décidé de confier cet entretien à des entreprises privées.

Il précise qu'une consultation a été organisée dans le cadre d'un marché public selon une procédure adaptée.

Il présente les offres reçues pour les lots géographiques qui ont été définis précédemment.

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décident de retenir les propositions suivantes :
 - Lot 1 : EURL Bellevue Paysage : 15 042.46 €
 - Lot 2 : PE VERGNE : 18 900.00 €
 - Lot 3 : ESAT D'ANJOIGNY : 6 370.74€
- autorisent le président à signer les marchés

RF
PREFECTURE DU CANTAL
Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 21/03/2024
015-241501139-DEB_2024_009-DE

PIERRE MENNESSON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

RF
PREFECTURE DU CANTAL
Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 21/03/2024
015-241501139-DEB_2024_009-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Bureau communautaire

Séance du lundi 18 mars 2024

Délibération N° DECC_2024_010

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	11	12
Date de la convocation : 11/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit mars deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Communauté de communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, JEAN-MARIE FABRE, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARC SEPCHAT

Représentés : PATRICE FALIES représenté par JEAN-PIERRE CINQUALBRES

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, FRANCOIS DESCOEUR

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Attribution d'aides économiques aux porteurs de projets

Le Président présente trois projets en cours éligible dans le cadre de notre règlement de soutien aux activités économiques.

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/03/2024
015-241501139-DECC_2024_010-DE

Entreprise	Domaine d'activité	Projet	Aide	Commentaire
SARL Guillaume ROBERT	Artisanat	Projet d'achat d'une scie à format et d'une raboteuse. Ces machines permettraient d'optimiser la fabrication de meubles, escaliers, cuisines...	Aide 10% de 13 800 € soit 1 380 €	Matériel installé dans l'atelier de Monsieur ROBERT.
Chez Louis	Restauration Entrepreneur individuel	Projet de remplacement d'une baie vitrée. La rénovation de la baie vitrée permettra d'améliorer la performance énergétique, et donc réduire la facture énergétique, ainsi que d'augmenter le confort thermique des clients, car la baie vitrée actuelle a plus de 30 ans.	Aide 10% de 1 599 € soit 159,90 €.	
Le Baillage	Restauration SAS	Travaillant en lien avec un ergonomiste et à la suite du dernier diagnostic, un plan de réaménagement de la cuisine a été établi. Il prévoit le remplacement du four ainsi que l'acquisition d'une sauteuse professionnelle qui permettrait de limiter le risque de brûlure.	Total travaux : 51 200,80 € - Aide 10% de 50 000 € soit 5 000 €.	Le four étant tombé en panne avant la validation de réalisation de leur projet de réaménagement, celui-ci a déjà été remplacé.

Les membres du bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident d'attribuer les aides économiques présentées.

Louis CHAMBON n'a pas participé au vote concernant l'affaire "Chez Louis".

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/03/2024
015-241501139-DECC_2024_010-DE